AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0092
FR0000121709-FS0033

20 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 19 janvier 2015, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (6803 S. Tucson Way, Centennial, CO 80112, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2015, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 518 825 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,44% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SEB S.A. sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 50 169 049 actions représentant 73 272 530 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.